



Le 12 novembre 2009

PROJET DE DECRET « INSCRIPTIONS »

La Ministre Simonet aurait mieux fait de remettre une « feuille blanche »

La Ministre Simonet a déposé en comité restreint du gouvernement de la Communauté française son avant-projet de décret sur la régulation des inscriptions en première année du secondaire. Ce texte rate totalement l'objectif assigné à la réforme des inscriptions: renforcer la mixité scolaire et l'égalité entre élèves.

Dans la déclaration de politique communautaire, le gouvernement s'est engagé à « *établir un dispositif d'inscriptions efficace, transparent, garant de la liberté des parents, de la mixité sociale et de l'autonomie des acteurs et des partenaires de l'école.* » Le gouvernement entendait repartir d'une « page blanche », après les difficultés suscitées par les deux décrets précédents. Au vu du texte déposé, le MOC estime que l'on est en droit de se sentir trahi: la proposition de la Ministre rate l'objectif de mixité sociale, essentiellement en raison de deux options prises.

D'une part, le texte permet de donner une priorité aux élèves « en immersion » dans les écoles où la demande sera supérieure à l'offre. C'est une aberration, car il s'agit d'un privilège accordé à des enfants déjà inscrits dans une filière « d'excellence », et qui se voit offrir un avantage supplémentaire, refusé à tous les autres.

D'autre part, le projet maintient et même pérennise le principe de l'adossement d'une école fondamentale à une école secondaire comme critère de priorité. En procédant de la sorte, le gouvernement va inmanquablement renforcer la dualisation du système scolaire, en la suscitant dès l'enseignement primaire alors que ce niveau est aujourd'hui relativement protégé des phénomènes de ségrégation et d'exclusion. C'est de plus un critère injuste, car il permet aux écoles secondaires de choisir leurs futurs élèves. Cela va fragiliser, voire carrément menacer les écoles fondamentales du réseau communal et celles implantées en zones rurales. C'est donc un mécanisme très dangereux, qui ne pourrait être accepté que s'il contribuait à plus de mixité sociale, en imposant qu'en cas d'adossement, il y ait obligatoirement, en plus de l'école partenaire « historique », une école primaire qui présente un indice socio-économique inférieur à celui de l'école secondaire.

Certes, le projet oblige toutes les écoles secondaires à accueillir au minimum 15% d'élèves issus d'écoles fondamentales moins favorisées, mais il s'agit là d'un recul par rapport aux décrets précédents qui prévoyaient d'atteindre progressivement un seuil minimal de 20%, ce qui en soit était déjà peu.

Le Mouvement Ouvrier Chrétien compte dès lors sur tous les partenaires de la majorité « Olivier » pour corriger le tir, radicalement.

Thierry Jacques
Président MOC